

**Arrêté temporaire de circulation
Travaux de vidéoprotection sur les éclairages publics
Du 18 juin au 31 juillet 2025**

Commune déléguée de BEAUPREAU

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6.,
VU la demande par laquelle **LERAY SECURITE** demeurant **8 rue Jean Robin 49290 CHALONNES SUR LOIRE** représentée par **Monsieur Maxime DENECHÉAU** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux pour l'installation de système de vidéo protection urbaine rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 18/06/2025 au 31/07/2025 sur la commune déléguée de Beaupréau,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 18/06/2025 et jusqu'au 31/07/2025, les travaux d'installations de système de vidéoprotection urbaine sur la commune déléguée de Beaupréau entraîne un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La circulation est alternée par B15+C18.

- **Caméra 1 - ROND-POINT DE L'HERMITAGE - Beaupréau**
- **Caméra 2 - LIEU-DIT LE LANDREAU - Beaupréau**
- **Caméra 3 - RUE DE LA PEPINIERE - Beaupréau**
- **Caméra 4 - ALLEE JEAN MONNET - Beaupréau**
- **Caméra 5 - RUE SAINT-MARTIN - Beaupréau**
- **Caméra 6 - RUE SAINTE-ANNE - Beaupréau**
- **Caméra 7 - RUE DU MOULIN FOULON - Beaupréau**
- **Caméra 8 - RUE DU HARAS - Beaupréau**
- **Caméra 9 - RUE DE L'HIPPODROME - Beaupréau**
- **Caméra 10 - RUE DES CEDRES - Beaupréau**
- **Caméra 11 - RUE DU VIGNEAU - Beaupréau**
- **Caméra 12 - RUE PASTEUR - Beaupréau**
- **Caméra 13 - RUE ROBERT SCHUMAN - Beaupréau**
- **Caméra 14 et 15 - RUE DU HARAS - Beaupréau**
- **Caméra 16 - AVENUE DU GRAIN D'OR - Beaupréau**

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

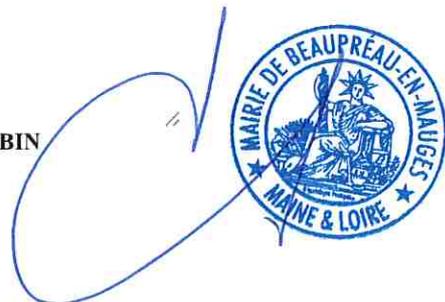
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, LERAY SECURITE .

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 19 juin 2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



Vidéoprotection Beaupréau-En-Mauges

Emplacements des caméras

1 - Emplacements définitifs des futures caméras (lectures de plaques et de contexte).



Caméras de contexte 

Caméras lecture de plaque 

Vidéoprotection Beaupreau-En-Mauges

Emplacements des caméras

I - Emplacements définitifs des futures caméras (lectures de plaques et de contexte).



Caméras de contexte 

Caméras lecture de plaque 